TROPHÉE MARCEL CHASSAGNY

2026-2027

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales (*Vade-Mecum 2026*).
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I) CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS :**

Épreuve ouverte aux Clubs invités par le Club de CHIBERTA.

- **POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES :**

1) LES JOUEURS DOIVENT :

- Être licenciés du Club qu'ils représentent ou en passe de l'être pour l'année suivante
- Répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur.

Note :
- Chaque division ne devra comporter qu'une équipe par club.
- Phases de qualification : Aucun joueur ne pourra changer d'équipe lors de la phase de qualification en match-play, à l'exception du passage d'une équipe de 2ème division vers une équipe de 1ère division du même club.
- Phases finales : Le potentiel de joueurs pourra être remis à zéro pour les phases finales. Il ne sera en revanche pas possible de changer le potentiel pour la suite de la compétition (entre le quart de finale, la demi-finale et la finale).
 Important : Chaque équipe doit donc renseigner un premier potentiel pour les phases de qualification (stroke-Play et match-play) et un second pour les phases finales.

2) HANDICAP PRIS EN COMPTE

Phase de Qualification :
1 tour de qualification en formule de jeu **stroke-play** au Golf de Chiberta. L'index du jour des rencontres, tel que figurant à cette date dans RMS.

Phase de poule et phase finale :
Match-play à partir des matchs de poule.

II) DIVISIONS

Nous vous rappelons que Le Trophée Marcel Chassagny a pour but d'entraîner les équipes 1 et 2 aux championnats par équipes de l'année. C'est pour cela qu'il est essentiel de fournir les équipes susceptibles de participer lors de ces championnats à venir.

1ère Division :
Arcangues - Artiguelouve - Biarritz 1 - Bordelais 1 - Chantaco 1 - Chiberta 1 - Hossegor 1 - La Nivelle 1 - Moliets - Seignosse 1

2ème Division :
Biarritz 2 - Bordelais 2 - Chantaco 2 - Chiberta 2 - Hossegor 2 - La Nivelle 2 - Makila - Mont-de-Marsan - Pau Golf Club - Seignosse 2

Réserve : Salies de Béarn

III) FORME DE JEU

1) PHASE DE QUALIFICATION

6 simples / stroke-play / 18 trous.
1 journée de qualification au golf de Chiberta.

Le tour se jouera à **Chiberta les 14 et 15 novembre 2026** pour l'ouverture de la compétition (Div 1 : Dimanche 15 & Div 2 : Samedi 14). En cas de report, le week-end retenu est celui des 28 et 29 novembre 2026.

L'ordre de jeu est libre.

Les 5 meilleurs scores du jour seront retenus pour fixer le classement des 10 clubs et les 8 premiers clubs sont retenus en deux poules de 4.

- **Poule A :** clubs classés 1, 4, 5 et 8
- **Poule B :** clubs classés 2, 3, 6 et 7

En cas d'égalité entre les équipes, le départage se fera sur la carte non prise en compte, puis le cumul des 3 meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes.
Dans le cas où une équipe ne pourrait pas prendre son plus mauvais score (absence, disqualification…), elle sera considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport aux autres.

En Division 1, les équipes à la 9ème et 10ème place au classement descendront en Division 2.
Un club ne pouvant aligner qu'une seule équipe par division, il est convenu que les équipes finissant 9ème et 10ème de la Division 1 descendront en Division 2, et ne devront présenter qu'une seule équipe en Division 2 la saison suivante.

A l'inverse, les équipes finalistes de la Division 2 pourront monter uniquement si elles n'ont pas déjà une équipe en Division 1. Dans ce cas, ce seront les équipes demi-finalistes, puis les mieux classées aux qualifications qui auront la possibilité de monter en Division 1.

En 2026-2027, le nombre d'équipes sera de nouveau au nombre de 10 pour chaque division. Ainsi, les 9ème et 10ème à l'issue de la phase de qualification en 2ème Division, seront relégués en Réserve. Un club ne pouvant aligner qu'une seule équipe par division, il est convenu que si l'équipe 1 descend en 2ème division, l'équipe 2 descend automatiquement en Réserve.

Une réserve sera créée intégrant les équipes reléguées en 2025-2026 dont le Club de Chiberta se donne l'opportunité d'inviter un autre golf voisin à cette compétition.

S'il n'y a pas de clubs supplémentaires, les deux équipes réservistes seront automatiquement remontées en 2ème Division.

Les vainqueurs remportant tout de même le « Trophée Chassagny » des équipes 2.

La liste des joueurs devra être transmise **au plus tard le dimanche précédent les qualifications au golf de Chiberta par mail**.

2) PHASE DE POULE :

À l'issue de la phase de qualification en stroke-play disputée au Golf de Chiberta, les huit premiers clubs qualifiés sont répartis en deux poules de quatre clubs chacune selon leur classement :

- **Poule A :** clubs classés 1, 4, 5 et 8
- **Poule B :** clubs classés 2, 3, 6 et 7

Chaque rencontre est disputée en **match-play par équipes** selon les modalités définies par l'organisation du trophée : 1 foursome et 4 simples à privilégier mais les capitaines des deux équipes peuvent décider d'organiser la rencontre au format complet si nécessaire (2 foursomes et 5 simples).

Une **victoire** rapporte **1 point**, une **défaite** rapporte **0 point**.

L'ordre de jeu en match-play est libre.

Aucun match nul n'est autorisé. Les matchs individuels à égalité se poursuivent jusqu'à désigner un vainqueur, sous réserve des règles applicables lorsque le résultat définitif de la rencontre est déjà acquis.

Pour le reste, voir le règlement général sur le VADE-MECUM Sportif 2026.

Chaque poule se dispute en **trois journées** entre le **16 novembre 2026** et le **05 février 2027** :

- **Journée 1 :**

Deux affiches déterminées à la suite des qualifications (VADE-MECUM des compétitions par équipes 2026 - par exemple le 1er des qualifications rencontre le 8ème, le 2nd rencontre le 7ème, et ainsi de suite, …).

Le Club de Chiberta publiera sur son site internet le classement et ainsi que les poules de chaque série avec les matchs de la première journée.

- **Journée 2 :**
 - Les deux vainqueurs de la Journée 1 s'affrontent.
 - Les deux vaincus de la Journée 1 s'affrontent.

- **Journée 3 (match de barrage) :**

Les deux équipes comptant une victoire et une défaite après les deux premières journées disputent un barrage.

Le vainqueur est deuxième de poule et se qualifie pour les demi-finales. L'équipe ayant remporté ses deux premières rencontres est première de poule et dispensée du barrage. L'équipe ayant perdu ses deux premières rencontres est éliminée.

Les clubs par l'intermédiaire de leur capitaine et président de commission sportive, s'accordent librement sur les dates et lieux des rencontres de leur poule, sous réserve que **toutes les rencontres soient jouées au plus tard le 5 février 2027**. Le dimanche est à privilégier pour l'organisation de chaque rencontre.

En cas de désaccord, la **Commission sportive de l'AS Chiberta** est disponible pour échanger sur les modalités de la rencontre en concertation avec le club d Chiberta, les capitaines des équipes, et les clubs présents dans la poule.

Note 1 : Transmission des résultats et gestion des litiges

Les capitaines doivent transmettre les résultats signés par les deux équipes au Comité d'organisation dans un délai de 48h après la rencontre (par téléphone ou à l'adresse suivante : sportif@golfchiberta.com).

Tout litige est tranché en dernier ressort par la Commission sportive de l'AS Chiberta et l'organisation du trophée Chassagny.

Note 2 : Désignation du club recevant

Le classement en stroke-play donne un avantage initial. Les résultats en match-play déterminent ensuite les affiches et la priorité de réception tient compte du nombre de rencontres déjà accueillies pour répartir les matchs à domicile.

- **Première journée** : Avantage au classement

Pour chaque rencontre de la première journée, le club le mieux classé aux qualifications en stroke-play reçoit. Les équipes classées 1, 2, 3 et 4 reçoivent donc respectivement les équipes classées 8, 7, 6 et 5.

- **Deuxième journée** : Priorité à la rotation

Après les résultats de la première journée, les vainqueurs sont opposés entre eux et les équipes battues entre elles. Dans chacune de ces deux rencontres, reçoit le club n'ayant pas accueilli la rencontre précédente, soit la première journée de la phase de poule.

Si les deux clubs ont accueilli la première rencontre, le club qui reçoit est le moins bien classé aux qualifications en stroke-play.

- **Barrage :** Priorité au nombre de réceptions

Le barrage oppose les deux équipes comptant une victoire après deux journées.

Le club qui reçoit, est celui ayant accueilli le moins de rencontres depuis le début de la phase de poule. En cas d'égalité du nombre de réceptions, le club le mieux classé aux qualifications en stroke-play reçoit le barrage.

Objectifs de cette décision : Aucune équipe ne reçoit trois fois

Les clubs s'accordent sur la date dans le calendrier autorisé ; ils ne modifient pas librement le lieu.

Toute inversion ou utilisation d'un terrain neutre pour une contrainte d'accueil doit être validée par le Comité, qui réexamine ensuite la rotation.

3) PHASE FINALE :

Le tableau de match-play de la phase finale sera établi d'après le classement des équipes dans la phase de poule comme suit :

1ère et 2ème DIVISION :
1A v 2B
1B v 2A

Forme de jeu : 3 Foursomes et 6 Simples sur 18 trous.

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce qu'un des camps gagne, sauf si le résultat définitif est déjà acquis pour une équipe.

Les capitaines remettront la feuille de match au secrétariat du club réceptif au plus tard 15 mn avant l'heure officielle du premier départ.

L'ordre de jeu en Match-Play est libre.

Pour le reste, voir le règlement général sur le VADE-MECUM Sportif 2026.

Équipier absent : voir règlement général

« Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu. Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu des foursomes", "ordre de jeu des simples" ou "ordre de jeu forme réduite" n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite sur la fiche d'ordre de jeu à la ou aux dernières places.
Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité de l'épreuve pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe ».

En cas d'**intempérie**, le golf se réserve la possibilité de faire jouer les phases finales en formule réduite :

1 Foursome et 4 Simples

LES RÉSULTATS SERONT CENTRALISÉS
AU GOLF DE CHIBERTA ***IMPÉRATIVEMENT***
APRÈS CHAQUE RENCONTRE PAR MAIL À : sportif@golfchiberta.com

Les **demi-finales et finales** sont prévues les **samedi 06 et dimanche 07 février 2027** à **Chiberta.**

IV) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

1) COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les représentants de chaque Club font partie du Comité de l'épreuve.

Golf d'ARCANGUES
Golf de BIARRITZ
Golf BORDELAIS
Golf de CHANTACO
Golf de CHIBERTA
Golf de HOSSEGOR
MAKILA Golf Club
Golf de MOLIETS
Golf de MONT DE MARSAN
Golf de La NIVELLE
PAU Golf Club
Golf de PAU ARTIGUELOUVE
Golf de SALIES DE BEARN (Réserve)
Golf de SEIGNOSSE

Ces représentants sont responsables des rencontres qualificatives se déroulant sur leur terrain.

Le Comité se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition.

2) MARQUES DE DÉPART

Repères blancs.

4) TROPHÉES

Les trophées offerts aux équipes finalistes de chaque Division.